

sur la coopération pour le développement international, des résolutions positives et d'une grande portée qui visent à concilier les intérêts divergeants et à traduire la réalité de l'interdépendance planétaire.

Le désir de cultiver l'esprit de la septième session spéciale et de s'engager plus à fond dans la voie des compromis positifs, caractéristique de ces débats, a inspiré la *Conférence sur la coopération économique internationale* (CCEI) ouverte à Paris en décembre sous la coprésidence du Canada et du Venezuela — conférence au cours de laquelle 27 pays tant consommateurs que producteurs se sont penchés sur des problèmes d'énergie, de matières premières, de développement et de finances. La CCEI constitue un événement important du point de vue de la recherche d'une plus grande égalité dans les relations économiques internationales et d'un partage plus équitable des ressources mondiales.

Pour le Canada, dont l'économie dépend grandement du commerce extérieur, il est de la plus haute importance que l'économie mondiale soit, à la fois, solide et souple. Grand producteur et grand consommateur, devant toujours compter sur l'apport de capitaux étrangers et sur l'exportation de ses matières premières, le Canada comprend aisément les buts et les aspirations des pays en voie de développement; on a pu le constater clairement au cours de la septième session spéciale et à la CCEI, où le pays semble s'être bien acquitté de son rôle de coprésident. Les dirigeants canadiens ont tenu à souligner publiquement l'importance et le caractère pressant de l'instauration d'un nouvel équilibre économique international et leur désir de contribuer activement à réduire la vulnérabilité économique des pays émancipés de fraîche date, et à améliorer la qualité de vie de leur population.

Développement et coopération économiques

Depuis plus de vingt ans, le Canada s'est engagé dans un vaste programme d'aide aux pays les moins nantis en vue de leur développement. En établissant sa Stratégie de coopération au développement international pour la période de 1975 à 1980, rendue publique en 1975, il a réaffirmé son engagement à l'égard du développement du Tiers-Monde et rappelé qu'il reconnaissait le droit fondamental de tous les hommes d'obtenir leur part des ressources et de jouir des conditions nécessaires à

l'épanouissement de la vie et de la dignité humaines. La Stratégie vise à l'élaboration, dans la mesure du possible, de programmes d'aide destinés aux couches sociales les plus pauvres des pays les plus durement touchés par la situation économique mondiale.

D'autre part, le Canada a continué d'appuyer, en 1975, les activités de l'*Agence internationale de l'énergie* (AIE) — forum pour la consultation et la coopération internationales dans le domaine de l'énergie — et de réclamer, tant dans le cadre des négociations multilatérales sur le commerce international qu'au sein du Fonds monétaire international (en particulier, au sein du comité intérimaire, dont le président est le ministre canadien des Finances), l'avènement d'un climat plus libéral, favorable à la prospérité du commerce international, et la révision du système monétaire international. Il considère que la viabilité d'un monde de plus en plus interdépendant repose sur la création d'un système économique international apte à répondre plus efficacement à des besoins et à des préoccupations en pleine évolution.

Nations Unies

Les événements de 1975 ont montré, plus clairement que jamais, l'interdépendance de tous les pays du monde, qu'ils soient du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. La CSCE et la CCEI ont joué un rôle à cet égard, mais les Nations Unies sont demeurées la grande tribune où se débattent les questions de paix, de sécurité et de développement. Cet organisme international a fêté son trentième anniversaire en 1975, année qui, par ailleurs, avait été désignée officiellement comme l'Année internationale de la femme, et a été marquée, à ce titre, par une grande conférence des Nations Unies, tenue en juin à Mexico.

La *Troisième Conférence sur le droit de la mer* a poursuivi ses délibérations commencées en 1974; 135 pays y ont participé et l'ordre du jour comportait une centaine d'articles. Il faut compter au nombre des activités les plus importantes, sinon les plus connues, des Nations Unies, celles qu'elles déploient constamment en vue de favoriser l'instauration d'un ordre mondial stable par l'élaboration progressive du droit international. La *Conférence sur le droit de la mer*, en particulier, a marqué un progrès notable dans l'adoption de nouvelles règles traduisant la nécessité de